# **Kit com #monagglomaide**

# Site internet

**#monagglomaide : Pass'agglo Sport et Pass'agglo Culture**

Pour la rentrée scolaire 2022-2023, Roissy Pays de France reconduit son soutien aux étudiants, lycéens, collégiens et leur famille en **prenant en charge une partie** des frais liés à l'adhésion à un club sportif du territoire avec le **Pass'agglo Sport**, mais également des frais liés à l'adhésion à une structure favorisant la pratique culturelle avec le **Pass'agglo Culture**.

**Le Pass'agglo Sport**

Afin **d’encourager** la pratique sportive chez les jeunes, la communauté d'agglomération met en place un **dispositif complémentaire** à l'aide gouvernementale. Grâce à l'agglo, les licenciés sportifs de moins de 18 ans (au 01/01/2023) pourront obtenir **50 € de réduction** sur leur inscription dans un club sportif du territoire de Roissy Pays de France.

**Le Pass'agglo Culture**

Considérant que les pratiques **culturelles et artistiques**, au même titre que le sport, contribuent à l’**éducation et à l’épanouissement** des enfants et adolescents, il a été décidé **d’élargir le dispositif** Pass’agglo Sport mis en place en septembre 2021 en créant un Pass’agglo Culture.

Il concerne les **adhésions et cotisations annuelles** à des équipements publics ou des associations qui **favorisent les pratiques culturelles** ou dispensent des enseignements artistiques.

Les champs disciplinaires retenus sont les suivants : musique, danse, théâtre, arts du cirque, arts plastiques et arts numériques.

Ouverture de la plateforme d'inscription : du 1er septembre au 31 octobre 2022. Le lien sera disponible sur le site de Roissy Pays de France : https://www.roissypaysdefrance.fr/actualites/actualite/monagglomaide-passagglo-sport-et-passagglo-culture-2635-2635

# Réseaux sociaux

#monagglomaide : la communauté d’agglomération Roissy Pays de France relance son opération avec le Pass’agglo Sport et Pass’agglo Culture à destination des jeunes du territoire.

Grâce à l’agglo, obtenez une aide financière de 50 € pour les licenciés sportifs mineurs, mais également une aide de 50 € pour tout mineur adhérant à des associations ou établissements qui favorisent les pratiques culturelles et artistiques telles que la musique, théâtre, arts plastiques…

Ces deux dispositifs sont indépendants les uns des autres et cumulables entre eux.

Pour plus d’informations : <https://www.roissypaysdefrance.fr/actualites/actualite/monagglomaide-passagglo-sport-et-passagglo-culture-2635-2635>